

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2019

## RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 128

présenté par

M. Le Fur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Pradié et M. Quentin

-----

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« La restauration inclut un chantier école. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un tel chantier pose naturellement la question de la formation et de la transmission des savoir-faire de tous les métiers qui ont contribué à sa construction.

Il semble tout à fait pertinent de prévoir un chantier école pour la restauration de Notre-Dame de Paris, pour ne pas oublier le monde de l'insertion et valoriser également les filières de l'apprentissage dans les métiers d'art.